



Rapport d'activité 2013

Revue de l'année	2
Statistiques	3
Compte de résultat 2013	6
Bilan au 31 décembre 2013	7
Annexe aux comptes 2013	8
Rapport de l'organe de révision	9
Modification de la réglementation	10
Composition personnelle	11

Zurich, le 27 mars 2014



Revue de l'année

Malgré une stabilisation des marchés financiers et de bonnes performances boursières en 2013, le marché international des fusions et acquisitions a présenté des signes d'activités modestes. Le marché suisse des offres publiques d'acquisitions n'a pas échappé à ces tendances internationales. En 2013, la Commission des OPA a examiné six offres publiques d'acquisition pour un volume d'un milliard de francs. Pour la première fois depuis 2008, deux offres concurrentes (AEVIS Holding SA et Swiss Private Hotel AG) se sont disputé les préférences des actionnaires d'une société cotée en Suisse (Victoria-Jungfrau Collection AG). De plus, pour la première fois depuis plusieurs années, une société cotée en bourse, à savoir Acino Holding AG, a été reprise par une société de Private Equity. Les procédures relatives à l'obligation de présenter une offre et aux dérogations à cette obligation se situent au même niveau que l'année précédente, confirmant ainsi la prudence des parties et leur souci de minimiser le risque d'échec des transactions. Enfin, 14 programmes de rachats ont été lancés publiquement, pour un volume en forte hausse.

La loi sur les bourses et ses textes d'application ont été révisés au 1^{er} mai 2013. En particulier, la surveillance administrative et le sanctionnement pénal des abus de marché ont été renforcés, mettant la Suisse en ligne avec les standards internationaux. Ces règles affectent notamment les programmes de rachat d'action, ce qui a amené la Commission à fixer rapidement sa pratique (restrictive) relative aux dérogations qu'elle peut accorder quant au volume journalier des rachats (art. 55b de l'ordonnance sur les bourses). Par la même révision, le législateur a modifié l'art. 32 de la loi pour interdire désormais le paiement d'une « prime de contrôle ». Ainsi, le prix minimum en cas d'offre obligatoire ou d'offre de changement de contrôle ne peut plus être inférieur au prix le plus élevé que l'offrant a payé pour les titres de participations de la société visée durant les douze derniers mois. Enfin, la Commission est désormais compétente pour prononcer à titre provisionnel une suspension des droits de vote et une interdiction d'achat en cas d'indices suffisants de manquement à l'obligation de présenter une offre.

En 2013, les charges de la Commission ont dépassé de CHF 372'622 les émoluments qu'elle a encaissés. Ce déficit a été couvert par SIX Swiss Exchange SA conformément à la loi et à la nouvelle convention qui lie la bourse suisse à la Commission des OPA.

Pour la Commission :

Prof. Luc Thévenoz
Président



Statistiques

Offres	2013	2012	2011
Total	6	2	12
- dont offres obligatoires	2	2	2
- dont offres volontaires	4	0	10
- dont offres concurrentes	1	0	0
- dont initialement amicale ¹	5	2	11
- dont initialement hostile ²	1	0	1
- dont offres en espèces	6	2	9
- dont offres d'échange	0	0	2
- dont offres mixtes	0	0	1
- dont offres avec alternative en espèces	0	0	0
Programmes de rachat			
Total	14	14	18
- dont exonérations en procédure d'annonce ³	11	12	16
- dont exonérations par décision	3	2	2
- dont rachats au prix du marché	11	12	18
- dont rachats sur ligne ordinaire	1	0	2
- dont rachats sur une ligne séparée	10	12	16
- dont rachats à prix fixe	1	0	0
- dont rachats par options put	2	2	0
- dont rachats par échange	0	0	0
Autres procédures			
Total	10	9	4
- Dérogation à l'obligation de présenter une offre	4	1	0
- (Non-)existence de l'obligation de présenter une offre	6	3	4
- Application du droit suisse des OPA	0	0	0
- Offre potentielle	0	0	0
- Qualification fairness opinion	0	4	2
- Autres	0	1 ⁴	0
Décisions			
- Nombre total de décisions de la COPA	23	15	38
- dont décisions publiées	22	14	37
- dont décisions non publiées	1	1	1
- Nombre de décisions contestées			
- devant la COPA (opposition)	0	0	1
- devant la FINMA (recours)	1	0	4
- devant le TAF (recours)	0	0	2 ⁵

¹ Le rapport du conseil d'administration recommande d'accepter l'offre ou renonce à formuler une recommandation.

² Le rapport du conseil d'administration recommande de refuser l'offre.

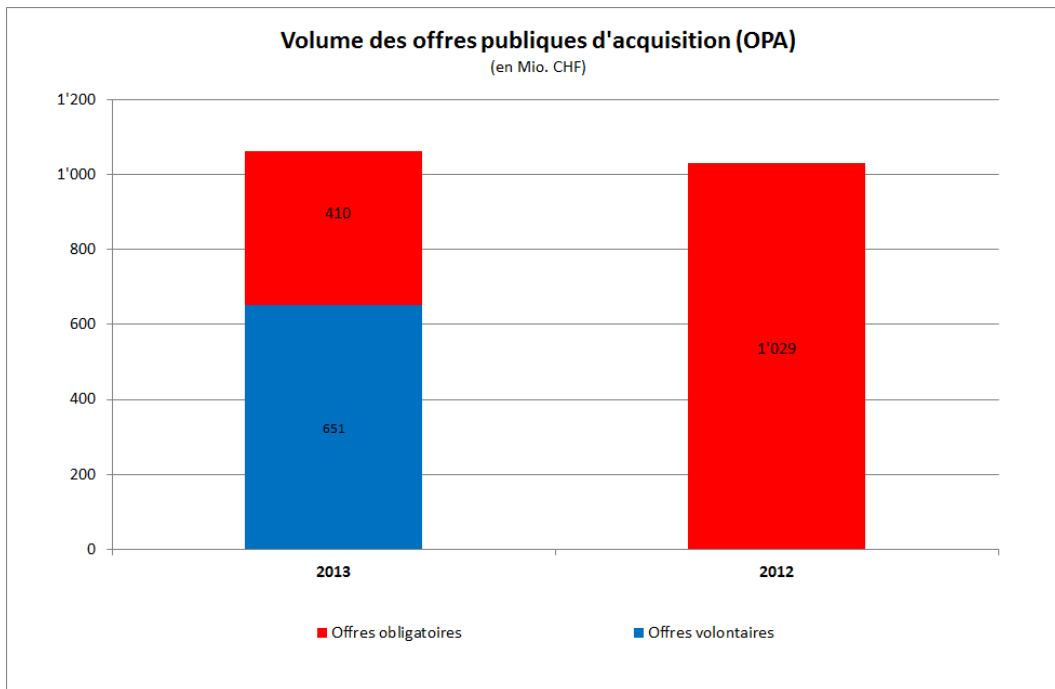
³ Une exonération en procédure d'annonce et une décision peuvent être prononcées pour un même programme de rachat (par exemple en présence d'une modification du but ou de l'augmentation des volumes).

⁴ Il s'agit de la décision 410/05 du 13 décembre 2012 dans l'affaire *Quadrant AG*.

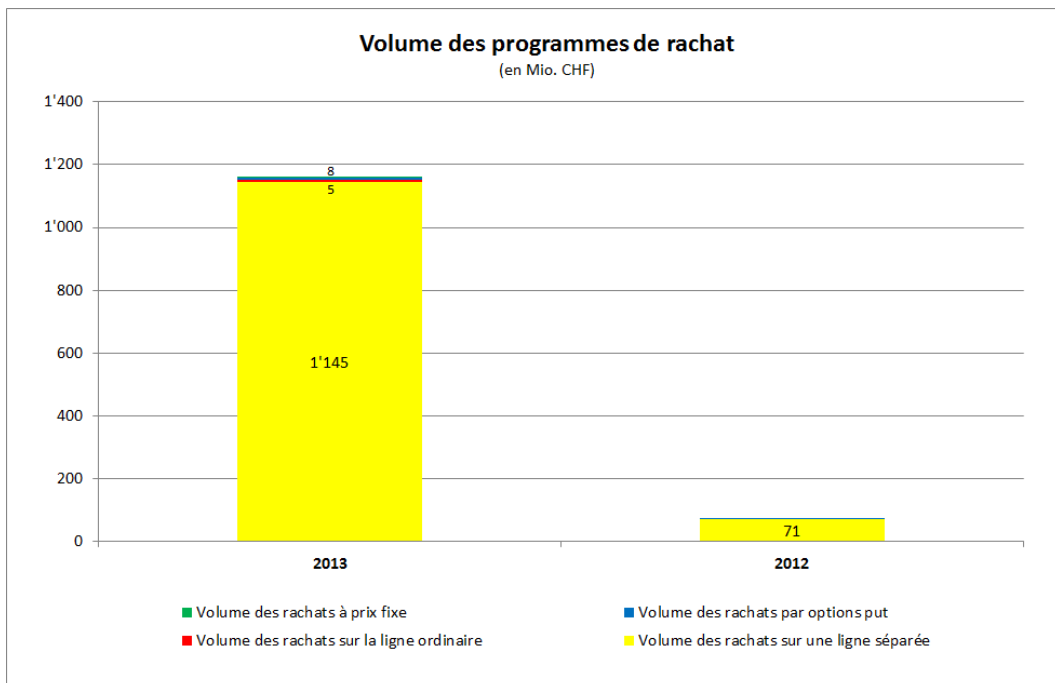
⁵ Dont un recours a été retiré.



Offres publiques d'acquisition

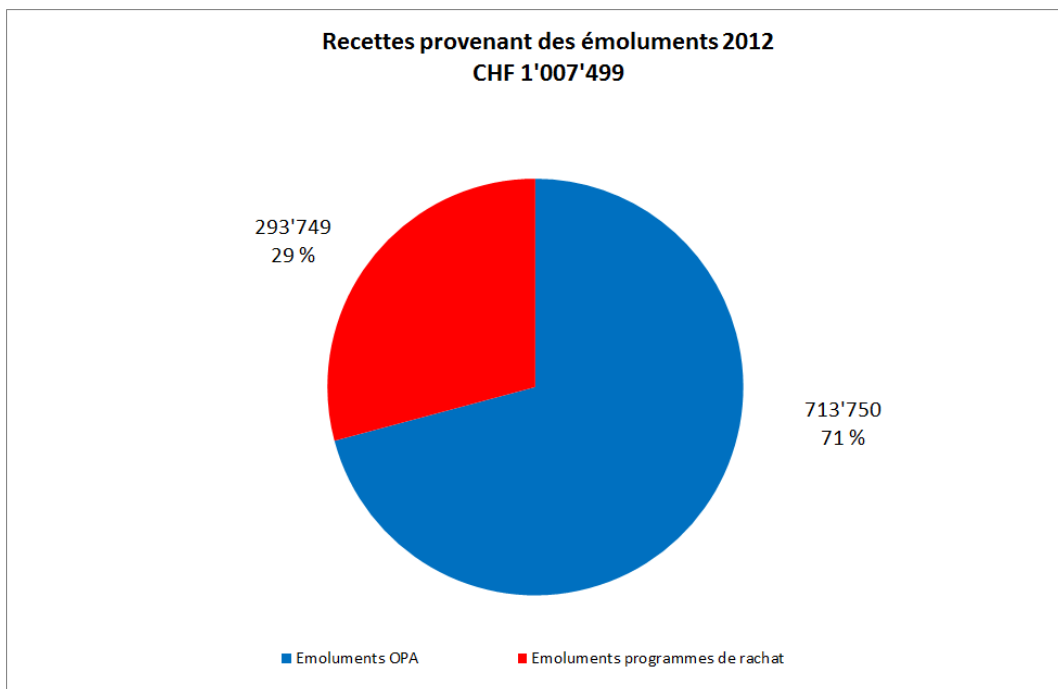
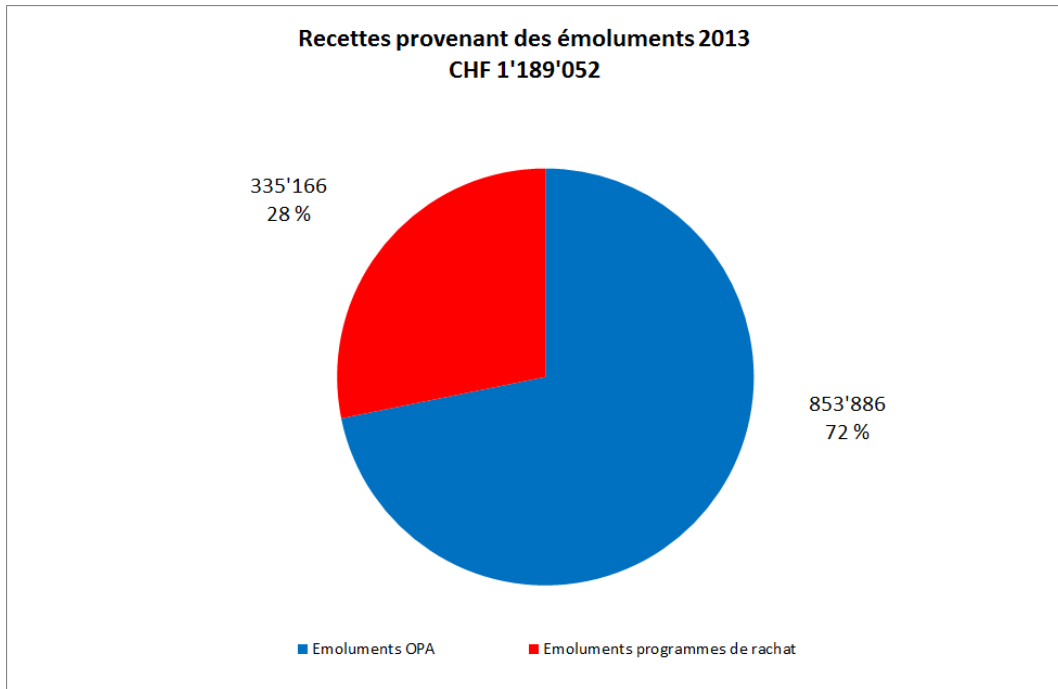


Programmes de rachat





Émoluments





Comptes annuels 2013 de la Commission des OPA

Compte de résultat 2013 en CHF

Produits	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Produit provenant d'émoluments	1,189,052	1,007,499
Produit des intérêts	441	717
Autres produits	49	127
Total produits	1,189,542	1,008,343
Charges		
Honoraires président et membres	442,500	401,000
AVS et débours président et membres	27,871	30,125
Charges de personnel collaborateurs	820,117	818,566
Charges de loyer et charges accessoires	97,266	96,795
Entretien, réparations	11,155	14,610
Charges de bureau et administratives	158,517	165,809
Consultations	0	0
Site internet	1,984	10,960
Amortissements	1,000	1,200
Charges d'intérêt et frais bancaires	1,755	173
Total charges	1,562,165	1,539,238
Résultat de l'activité ordinaire	-372,622	-530,895
Charges extraordinaires	0	2,819
Garantie de déficit SSX	372,622	0
Résultat annuel	0	-528,076



Bilan au 31 décembre 2013
en CHF

Actifs	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Liquidités	900,590	443,387
Créances résultant de prestations	95,000	107,519
Créance impôt anticipé	405	251
Actifs transitoires	53,755	135,206
<i>Total actifs circulants</i>	<i>1,049,750</i>	<i>686,363</i>
Matériel	1,600	2,600
<i>Total immobilisations</i>	<i>1,600</i>	<i>2,600</i>
Total actifs	1,051,350	688,963
Passifs		
Dettes résultant de prestations	17,873	12,146
Passifs transitoires	11,294	14,732
Avance SSX	*476,354	116,256
<i>Total fonds étrangers</i>	<i>505,521</i>	<i>143,134</i>
Fonds propres	545,829	1,073,905
Excédent de produits/charges	0	-528,076
<i>Total fonds propres</i>	<i>545,829</i>	<i>545,829</i>
Total passifs	1,051,350	688,963

*

Solde initial des avances de SIX au 01.01.2013 :	CHF	116,256
+ avances de SIX en 2013	CHF	732,720
./. SIX renonce aux avances à hauteur de la perte annuelle 2013	CHF	-372,622
= solde final du compte d'avances au 31.12.2013	CHF	476,354



Annexe aux comptes annuels 2013 en CHF

Indications relatives à l'évaluation du risque

Lors d'une de ses séances, la Commission des OPA a examiné les risques susceptibles d'exercer une influence directe sur ses comptes annuels.

Conformément à l'art. 23 al. 5 de la loi sur les bourses, les bourses suisses supportent les frais de la Commission des OPA. En raison de cette garantie de déficit, le risque financier de la Commission des OPA est limitée.

Obligations à l'égard des institutions de prévoyance

	31.12.2013	31.12.2012
Obligations compte courant	8,246.10	0.00

Il n'existe aucune autre information devant être mentionnée au sens de l'art. 663b CO.

Indications facultatives

Les comptes annuels sont établis selon les principes d'une tenue régulière des comptes, afin que l'état de la fortune et du rendement de la société puisse être évalué de la manière la plus fiable possible (Art. 662 ss CO).



Rapport de l'organe de révision

BUDLIGER TREUHAND AG

Waffenplatzstrasse 64
CH-8002 Zürich
Postfach
CH-8027 Zürich
T +41 (0)44 289 45 45
F +41 (0)44 289 45 99
mail@budliger.ch
www.budliger.ch

Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision an die Übernahmekommission, Zürich

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der Übernahmekommission für das am 31. Dezember 2013 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Präsident der Übernahmekommission verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entsprechen.

Zürich, 28. Februar 2014
MR/KA

Budliger Treuhand AG

Mark Roth
Leitender Revisor
dipl. Wirtschaftsprüfer
zugelassener Revisionsexperte

Urs Karrer
dipl. Wirtschaftsprüfer
zugelassener Revisionsexperte

Beilage:
- Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang)



Member of MGI. A worldwide association of independent auditing, accounting and consulting firms. Neither MGI nor any member firm accepts responsibility for the activities, work, opinions or service of any other members.



Mitglied der Treuhand-Kammer
Member of the Swiss Institute of Certified
Accountants and Tax Consultants



Modification de la réglementation 2013

Dispositions nouvellement entrées en vigueur et modifications

Mise en vigueur

Actes législatifs

Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières du 24 mars 1995, RS 954.1 (Loi sur les bourses, LBVM): 1^{er} mai 2013

art. 2 lit. f; art. 20 al. 1 et 4^{bis}; art. 22 al. 1 et 1^{bis};
art. 23 al. 5; art. 32 al. 4 et 7; art. 33b al. 3; art.
33c al. 3; art. 33d al. 3; art. 33e; art. 33f; art. 34;
art. 34a; art. 34^{bis}; art. 34b; art. 40; art. 40a; art.
41 al. 1 und 2; art. 41a; art. 44; art. 51; art. 53;
art. 54

Ordonnance sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières du 2 décembre 1996, RS 954.11 (Ordonnance sur les bourses, OBVM): 1^{er} mai 2013

art. 53b; art. 55a–art. 55g; art. 58

Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières du 25 octobre 2008, RS 954.193 (Ordonnance de la FINMA sur les bourses, OBVM-FINMA): 1^{er} mai 2013

art. 11 Abs. 2

Ordonnance de la Commission des OPA sur les offres publiques d'acquisition du 21 août 2008, RS 954.195.1 (Ordonnance sur les OPA, OOPA): 1^{er} mai 2013

art. 6–Art. 6b; art. 7 al. 3 lit. f; art. 8 al. 2; art. 9 al.
6; art. 9a; art. 9b; art. 12 al. 1 lit. b; art. 13 al. 5
phrase introductive; art. 14 al. 2 et 5; art. 15 al. 2
et 5; art. 18; art. 19 al. 3; art. 25 al. 2 phrase in-
troductive; art. 28 al. 1 lit. d; art. 30 al. 5; art. 33;
art. 39 phrase introductive; art. 44 al. 1, 2, 3 et 5;
art. 45; art. 46; art. 50 al. 2^{bis}; art. 56 al. 3 phrase
introductive et al. 4; art. 57 al. 1 et 3; art. 58 al. 1;
art. 61 al. 3 phrase introductive, al. 4, al. 5 phrase
introductive et lit. c

Circulaires et Communications

Circulaire COPA n° 1 : Programmes de rachat du 7 mars 2013 1^{er} mai 2013
Cm 20 et 24 à 30 modifiés, nouveau Cm 23a 27 juin 2013

Formulaire

Annonce d'un programme de rachat 1^{er} mai 2013
Déclaration des transactions dans un programme de rachat / Instruction 1^{er} mai 2013

Circulaires abrogées

Abrogation

Circulaire COPA n° 1 : Programmes de rachat du 26 février 2010 1^{er} mai 2013

Circulaire COPA n° 4 : Offres publiques d'échange volontaires du 9 février 2009 1^{er} mai 2013

Circulaire COPA n° 1 : Programmes de rachat du 7 mars 2013 27 juin 2013



Composition personnelle de la Commission des OPA au 31 décembre 2013



Prof. Dr. Luc Thévenoz, Président

Professeur à l'Université de Genève (www.unige.ch)
Directeur du Centre de droit bancaire et financier (www.unige.ch/cdbf)
Ancien membre de la Commission fédérale des banques (2001-2007) et
du Claims Resolution Tribunal for Dormant Accounts in Switzerland
(1997-2001)

Président de la Commission depuis le 1^{er} janvier 2008



Dr. Raymund Breu, Vice-Président

Ancien Directeur Financier et Membre du Comité de Direction du Groupe
(ECN) Novartis SA
Membre du conseil d'administration de Swiss Re
Membre du conseil d'administration de Nobel Biocare Holding AG

Membre du 1^{er} janvier 2002 à 31 décembre 2013
Vice-Président du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013



Lionel Aeschlimann

Associé gérant de Mirabaud SCA et CEO de Mirabaud Asset Management
Membre de la Commission d'experts « Asset Management » de la Swiss
Funds and Asset Management Association

Membre depuis le 1^{er} janvier 2012



Prof. Dr. Susan Emmenegger

Avocate, Dr. en droit, Professeur ordinaire de droit bancaire et privé,
Université de Berne
Directrice de l'Institut de droit bancaire

Membre depuis le 12 septembre 2005
Vice-Présidente depuis le 1^{er} janvier 2014



Dr. Susanne Haury von Siebenthal

Directrice Asset Management et membre de la direction de la Caisse
fédérale de pensions PUBLICA jusqu'au 30 juin 2013.
Membre du Comité de placement de la Caisse de pensions de ABB
Consultante indépendante en investissements et prévoyance professionnelle

Membre depuis le 30 juin 2008



Prof. Dr. Regina Kiener

Avocate, Professeur ordinaire de droit public, Université de Zurich

Membre de 30 juin 2008 au 31 décembre 2013



Thomas A. Müller

Directeur de la division Corporate Center, Directeur Financier (CFO) de Banque J. Safra Sarasin SA, Bâle

Membre depuis le 1^{er} janvier 2012



Prof. Dr. Henry Peter

Avocat, PSMLaw SA, Lugano

Professeur de droit commercial, Université de Genève

Membre de la Commission des Sanctions de SIX Swiss Exchange

Vice-président de la chambre disciplinaire pour les cas de dopage de l'Association Olympique Suisse

Membre du Conseil d'administration de Swiss Life Holding et d'autres sociétés non cotées

Membre depuis le 1^{er} janvier 2004



Thomas Rufer

Consultant indépendant (THR Consulting, Thomas Rufer)

Président du conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) ;

Membre du conseil d'administration et du comité de révision de la Banque cantonale bernoise

Membre du conseil d'administration et président d'audit comité de Givaudan SA

Membre depuis le 1^{er} janvier 2007

**Nouveau membre de la Commission
dès le 1^{er} janvier 2014**



Beat Fellmann

Directeur du Corporate Center, Directeur Financier (CFO) de Implenia AG (www.implenia.com)

Membre depuis le 1^{er} janvier 2014



Composition personnelle du secrétariat de la Commission des OPA au 31 décembre 2013



Sonja Blaas
lic. iur., titulaire du brevet d'avocat



Lukas Roos
Dr. iur., titulaire du brevet d'avocat



Manuel Zweifel
lic. iur. HSG, titulaire du brevet d'avocat, économiste d'entreprise



Rausan Noori
lic. iur., titulaire du brevet d'avocat
